



Chambre régionale des comptes  
de Lorraine

Réponse de M. Michel HUMBERT, maire de Raon l'Etape  
par lettre du 2 novembre 2009

Article L. 241-11 du code des juridictions financières :

*« Les destinataires du rapport d'observations disposent d'un délai d'un mois pour adresser au greffe de la chambre régionale des comptes une réponse écrite. Dès lors qu'elles ont été adressées dans le délai précité, ces réponses sont jointes au rapport. Elles engagent la seule responsabilité de leurs auteurs ».*

RAON L'ÉTAPE, le 2 novembre 2009.

Le Maire à :

SERVICES GÉNÉRAUX  
de la Ville de RAON L'ÉTAPE

affaire suivie par M. MATHIEU

N° DG/SG 13333

CHAMBRE RÉGIONALE des COMPTES de LORRAINE

ENREGISTRÉ le :

- 5 NOV. 2009

5661

COURRIER ARRIVÉ

Monsieur le Président de la  
Chambre Régionale des Comptes de  
LORRAINE  
Place Jeanne D'Arc – BP 599  
88021 ÉPINAL Cedex

V/Réf : GR 09 / 01221

RECOMMANDÉ + A.R.

CHAMBRE RÉGIONALE  
DES COMPTES DE LORRAINE  
ENREGISTRÉ le :

05 NOV. 2009

GREFFE

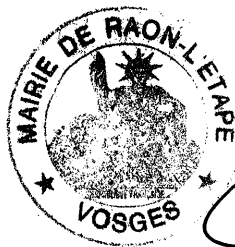
Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre rapport d'observations définitives et je vous en remercie bien sincèrement.

Permettez-moi d'y apporter une petite rectification concernant la population de notre Ville (haut de la page 5) : elle est passée de 6937 en 1999 à 6905 au 1-1-2009, c'est là la population totale qui est utilisée pour le calcul des ratios par habitant (la population sans doubles comptes est elle aussi restée stable : de 6749 en 1999 à 6728 en 2009).

Je vous souhaite bonne réception de la présente,

Et je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération respectueuse.



Le Maire,

Michel HUMBERT



Toute correspondance doit être adressée sous forme impersonnelle à "Monsieur le Maire de RAON L'ÉTAPE"  
Hôtel de Ville - 27, rue Jules Ferry - 88110 RAON L'ÉTAPE - Tél. 03 29 41 66 67 - Fax 03 29 41 94 63

ouvrez les Vosges sur : [www.raonletape.fr](http://www.raonletape.fr)